

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote avec :

- 10 voix pour ; 0 voix contre ; 1 ABSTENTIONS

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-26 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2021 REHABILITATION DE LA MAIRIE.

Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 26 mai 2021 définissant les modalités d'attribution des fonds de concours, ainsi que leur répartition.

Demander à la Communauté de Communes dans le cadre des opérations diverses, un fonds de

Le montant hors taxes de l'opération intitulée **REHABILITATION DE LA MAIRIE** est estimé à **25 715.89 €** et le **montant du fonds de concours est de 7 715.00 €.**

PLAN DE FINANCEMENT	
TRAVAUX REHABILITATION DE LA MAIRIE	
Montant des travaux HT	25 715.89 €
Fonds de concours Conseil Régional FSIL	7 715.00 €
DETR	7 347.50 €
Aide départementale :	
Autofinancement :	10 653.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote avec :

- 11 voix pour ; 0 voix contre ; 0 ABSTENTIONS

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-27 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VOUVRAY SUR HUISNE ET POLLENIZ LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE ET L'ORGANISATION DE LA DESTRUCTION DES NIDS.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la possibilité de signer une convention de partenariat avec POLLENIZ pour la lutte contre le frelon asiatique et l'organisation de la destruction des nids sur le domaine privé. La commune participe à hauteur de 50 % de prise en charge du montant des frais de la destruction d'un nid. Le Conseil Municipal donne son accord pour une participation de dépôt d'in montant de 130 €, tout en sachant que le solde actuel est de 64.50 € ce qui fait qu'il reste à payer 65.50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention présentée, **Et vote avec :**
 - 11 voix pour ; 0 voix contre ; 0 ABSTENTIONS
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec POLLENIZ.

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-28 : COTISATIONS POLLENIZ LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la possibilité de régler une cotisation à POLLENIZ pour la lutte contre les ragondins.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cotisation de **30.34 €** par an **Et vote avec :**
 - 11 voix pour ; 0 voix contre ; 0 ABSTENTIONS

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-29 : DEMANDE DE PARTICIPATIONS DE L'ECOLE SAINTE ANNE DE CONNERRE POUR 2 ENFANTS DE VOUVRAY SUR HUISNE .

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'école **Sainte Anne de Connerre** demande une participation concernant **2 enfants** de Vouvray sur Huisne scolarisés en primaire pour un montant de **900.00 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote avec :

- 10 voix pour ; 1 voix contre ; 0 ABSTENTIONS

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 30, Le Maire Jean-Pierre CIRON.

